



# Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II enregistré au RNCP sous le numéro 15268  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel le 7 juin 2016)



## DEVIS / PROGRAMME

### INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 46078 75 auprès du préfet de région  
Ile-de-France - Siret : 514 712 355 00015

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 320 heures

Public  
concerné

Entraîneur, chargé(e) de la responsabilité de l'équipe de niveau national club et du projet sportif du club, ou de l'entraînement en tant qu'adjoint de l'équipe d'un club professionnel ou d'une Sélection Nationale ou en tant qu'entraîneur en centre de formation agréé. (autres profils cf : pré-requis du BEPF)

Objectifs

L'entraîneur professionnel de football est en capacité d'organiser sportivement, en sécurité, un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale :

- entraîner des joueurs professionnels en sécurité ;
- diriger, en compétition, l'équipe première dans un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale ;
- manager le staff technique et organisationnel d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale ;
- communiquer en utilisant tous les médias.
- Dans l'exercice de son métier, l'entraîneur professionnel de football peut exercer diverses activités en appliquant la politique technique de la Fédération Française du Football (FFF).

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22 – Mail : fcadres@fff.fr –  
www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France  
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



# Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II enregistré au RNCP sous le numéro 15268  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel le 7 juin 2016)



Pré-requis

Entrée en formation

Certification finale

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la FFF la saison en cours et pendant toute la durée de la formation
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).

et

- être ou avoir été entraîneur de l'équipe première d'un club non professionnel opérant au niveau national durant cinq saisons sportives (contrats enregistrés par une association membre de la FIFA),

ou

- être ou avoir été entraîneur assistant de l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels durant cinq saisons sportives (contrats enregistrés par une association membre de la FIFA),

ou

- être titulaire du Brevet d'Entraîneur Formateur de Football et exercer ou avoir exercé, à ce titre, dans un centre agréé haut-niveau, durant cinq saisons sportives (contrats enregistrés par une association membre de la FIFA),

ou

- être ou avoir été sportif de Haut Niveau en football inscrit sur une liste du Ministère des Sports français,

ou

- être ou avoir été au moins dix fois joueur ou joueuse « International A » de la Fédération Française de football,

ou

- justifier d'au moins 150 matchs en tant que joueur professionnel en Ligue 1,

ou

- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience,

et,

- être titulaire du diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et des Sports « spécialité performance sportive » mention « football »,

ou

- être titulaire du Brevet d'Etat 2<sup>ème</sup> degré option « football »,

ou

- avoir son livret de formation en vue de l'obtention du Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football dûment ouvert, renseigné et en cours de validité.

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- être licencié à la FFF pour la saison en cours
- la validation des 4 unités capitalisables réalisée à partir de la grille d'évaluation qui en précise les critères, chacune des unités capitalisables étant sanctionnées par un verdict acquis / non acquis.
- avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.
- respecter les exigences préalables visées ;
- être titulaire du Diplôme d'Etat Supérieur JEPS mention « football » ou du Brevet d'Etat 2<sup>ème</sup> degré option football ;

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail : fcdres@fff.fr –  
www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



# Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II enregistré au RNCP sous le numéro 15268 (arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel le 7 juin 2016)



Programme

La formation au Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football s'étale sur deux saisons, se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) :

**UC1 : Diriger le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale – 50h**

- Il conçoit le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
- Il pilote le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
- Il module le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale

**UC 2 : Piloter le système d'entraînement, en sécurité, de l'équipe première de football dans un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale – 180h**

- Il dirige le système d'entraînement de l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
- Il entraîne, à la réalisation de la performance de haut niveau, les joueurs de l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale
- Il adapte, sur la base d'évaluations, les différents plans d'entraînement aux différentes évolutions du contexte

**UC 3 : Manager, en compétition, l'équipe première d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale- 50h**

- Il dirige l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels :
- Il coache, en compétition, l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale
- Il évalue le rendement de l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale
- Il optimise les capacités de performance de l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale

**UC4 : Manager un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale- 40h**

- Il manage les joueurs, l'équipe première et les différents staffs d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale
- Il échange avec les différents acteurs d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels ou d'une sélection nationale
- Il gère sa communication avec l'environnement et divers médias
- Il maîtrise le stress développé par les compétitions de football autorisant l'utilisation de joueurs professionnels, ou une sélection nationale

Mise en situation professionnelle (MSP)

- Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures minimum.
- Cette Mise en Situation Professionnelle, doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation en centre (de la semaine 1 de formation à la certification).
- L'encadrement des activités football et des interventions pédagogiques s'effectue dans un club ou une structure validée au préalable par le Directeur Technique National ou son représentant, ou le responsable pédagogique, sous la responsabilité du président du club ou de la structure, sous l'autorité pédagogique d'un tuteur, et doit donner lieu à des consignes définissant les objectifs de la séance et les moyens mis à disposition : les joueurs, le lieu d'intervention, le matériel pédagogique...
- Ce stage est sous la gestion d'un tuteur, celui-ci soutiendra le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière. Le tuteur effectue 5 visites (formatives) tout au long de la formation, dont au moins une visite entre les semaines de formation 1 et 2.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail : fcdres@fff.fr – www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France  
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



# Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II enregistré au RNCP sous le numéro 15268 (arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel le 7 juin 2016)



## Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires
- Plate-forme de formation à distance (Claroline)

Le travail de vidéo sera réalisé à partir du logiciel « Sportscode Elite Review de la société HUDL ». Il est impératif pour les candidats de posséder un ordinateur Mac et le logiciel Sportscode au cours de la formation.

## Planning et organisation

### **Responsables pédagogiques : Franck THIVILIER, Lionel ROUXEL et Francis GILLOT**

Tests d'entrée : 07 ou 08 avril 2021

Sessions de formation (sous réserve de modifications) :

Positionnement : 22 et 23 avril 2021

S1 : 24 au 28 mai 2021 (CNF)

S2 : 15 au 17 juin 2021 (Club)

S3 : 05 au 07 juillet 2021 (CNF)

S4 : 17 au 19 août 2021 (Club)

S5 : 14 au 16 septembre 2021 (CNF)

S6 : 12 au 14 octobre 2021 (Club)

S7 : 16 au 18 novembre 2021 (Club)

S8 : 14 au 16 décembre 2021 (CNF)

S9 : 18 au 20 janvier 2022 (CNF)

S10 : 15 au 17 février 2022 (Club)

S11 : 15 au 17 mars 2022 (CNF)

S12 : 19 au 21 avril 2022 (Club)

S13 : 17 au 18 mai 2022 (CNF)

## Coût pédagogique

### **Coût pédagogique : 27 100 € Net de taxes maximum (totalité de la formation)**

**Tarification horaire** : 84€/ heure de formation, auxquels s'ajoutent des frais administratifs et de certification d'un montant forfaitaire de 220€ (comprenant les 50€ de frais liés aux tests).

**Tarif maximum** : 84€ x 320h + 220€ = 27 100€ pour 320 heures de formation

***NB** : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).*

Prise en charge du logiciel Sportscode Elite Review de la société HUDL à la charge du stagiaire (informations à venir sur le tarif)

**Lieu de la formation** : Centre National du Football (CNF), Clubs professionnels (lieux non définis)

**Hébergement** : CNF ou Clubs professionnels (non obligatoire)

**Contact IFF** : Sandra PRADO – mail : [sprado@fff.fr](mailto:sprado@fff.fr) – Tél : 01.34.84.08.22

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail : [fcadres@fff.fr](mailto:fcadres@fff.fr) – [www.institutdeformationdufootball.fr](http://www.institutdeformationdufootball.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France  
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z